## Scolarisation des handicapés : un droit mis à mal

lundi 20 septembre 2010





Les auxiliaires de vie scolaire accompagnent les enfants handicapés pour leur permettre de suivre une scolarité en milieu ordinaire. Mais les moyens manquent pour assurer toutes les heures nécessaires.

photo archives

## Pas assez d'auxiliaires de vie scolaire, manque de places en centres spécialisés... La pénurie de moyens nuit à la scolarisation et à l'accueil des enfants handicapés.

Depuis la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances des handicapés, tout enfant ou adolescent doit pouvoir être scolarisé. En milieu ordinaire ou, s'ils ne peuvent suivre une scolarité classique, en établissement spécialisé. Ce parcours doit être continu et adapté. Ça, c'est la théorie. Dans les faits, c'est plus compliqué. Pas suffisamment d'auxiliaires de vie scolaire, pas assez de places en institut... S'ajoute à cela, pour certains, le casse-tête du transport (lire ci-dessous). Bref, un manque total de moyens.

Depuis la rentrée, des associations de parents d'enfants handicapés tirent la sonnette d'alarme. Des familles sont en plein désarroi. La décision de l'Inspecteur d'Académie de réduire de trois heures les demandes d'accompagnement supérieures à six heures, pour les partager, suscite l'incompréhension.

La situation n'est pas nouvelle. L'an dernier, en décembre, les associations comptaient 187 élèves qui ne pouvaient suivre leur scolarité normalement, faute d'accompagnement par une auxiliaire de vie scolaire. Plus ceux qui, en institut médico-éducatif, n'avaient aucune scolarisation, faute d'enseignants.

Aujourd'hui, l'Inspection Académique gère la pénurie. « Inadmissible, estime Gildas Le Meillat, du collectif « Handicapé, scolarité, égalité », un collectif de parents créé tout récemment. Dès avril, l'Inspecteur d'académie connaissait le nombre d'heures d'accompagnement notifiées par la Maison des Personnes Handicapées. À lui de mettre les moyens nécessaires en face. Toutes les demandes d'accompagnement sont justifiées et validées par la MDPH. Et là, l'Inspection Académique se donne le droit de juger utile ou pas telle ou telle affectation de temps. »

## « Un argument facile »

L'Inspecteur d'académie, Bernard Javaudin, a choisi, lui, de ne laisser, à la rentrée, aucun enfant en situation de handicap sans accompagnement. D'où cette répartition des heures. Sans cette disposition, 300 élèves resteraient sur le carreau. « Il n'est pas acceptable, dit Bernard Javaudin, de laisser ces élèves handicapés sans accompagnement parce que leur notification est plus récente. »

« C'est un argument facile, estime le collectif. En gros, il dit « c'est à vous, parents, de jouer la solidarité ». Cet argument, on ne veut pas l'entendre. Cette réduction d'heures pose de gros problèmes aux familles. C'est à lui de demander les moyens nécessaires pour que la loi soit appliquée. » « Imaginez que votre enfant soit au collège. Et que, faute de budget, on lui enlève des cours de maths ou de français, dit aussi Marc Marhadour, directeur de l'Adapei (association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales).

Lui, pointe aussi du doigt le problème de formation des auxiliaires. « Actuellement, il y a un problème quantitatif et qualitatif. » Il dit aussi que pour certains, la scolarisation à tout prix n'est pas la bonne solution. « On constate des réorientations de jeunes entre 10 et 15 ans, qui sont allés en milieu ordinaire et reviennent en centre spécialisé. Peut-être parce que les AVS ne sont pas en nombre suffisant. Mais il y a aussi un manque de places dans ces centres. »

C'est le casse-tête. Plusieurs réunions ont lieu actuellement entre l'Inspection Académique, les associations, la MDPH pour tenter de concrétiser, enfin, cette loi de 2005.

Yasmine TIGOÉ